

2012/4569 - Dénomination d'un espace public "Square de la Laïcité" à Lyon 8e (Direction Déplacements Urbains) (BMO du 18/06/2012, p. 1480)

Rapporteur : M. TOURAINÉ Jean-Louis

M. TOURAINÉ Jean-Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit de dénommer un espace public « square de la Laïcité ». De fait, la laïcité est devenue une valeur fondamentale de notre République, une laïcité respectant et organisant la coexistence pacifique dans l'espace public des différentes philosophies et croyances éventuelles. En définitive, c'est une promotion du bien-vivre ensemble. Ce principe de laïcité a été introduit dans la loi au cours de la III^e République, puis il a été garanti par la Constitution des IV^e et V^e Républiques.

Le Président François Hollande a proposé d'accroître encore la place de cette valeur dans notre Constitution à l'instar de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Le 8^e arrondissement, depuis plus de quinze ans, développe des efforts quotidiens pour promouvoir cette valeur fondamentale et il y a une demande ancienne de dénommer un espace public du nom de la Laïcité : c'est ce que nous allons satisfaire maintenant.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Notre intervention est retirée, nous voterons cette délibération, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)